

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2009

L' an deux mil neuf, le dix neuf octobre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PERE s'est réuni, à la Mairie, à 20 heures, sous la présidence de M. GUYOT Maire.

Etaient présents : Mmes CARREZ ARMENGAUD / LEYNIAC

Nombre de membres du CM en exercice : MM. DUPONT / GARNIER / DESPINEY / GAUCHE / SALIGOT / RAFFENEAU / BEAUCLAIR

11

Qui ont pris part à la délibération Absente excusée : Mme FRESNE

10

Date de la convocation :
06 OCTOBRE 2009

Secrétaire élu : M. GARNIER

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

REHABILITATION LOGEMENT SABOTERIE

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'honoraires émise par Cyril DREAU, Métreur, Concepteur pour la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du logement situé au dessus de la Saboterie. Celle-ci s'élève à 4 752.00 € HT.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal,

- désigne Monsieur Cyril DRÉAU, Métreur, Concepteur pour mener à bien ce dossier
- accepte sa proposition d'un montant de 4 752.00 €HT
- charge le Maire de signer les documents nécessaires.
- crée l'opération n° 107 : Aménagement Bâtiment Saboterie
- modifie le budget de la façon suivante :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
022 - 6 000.00 €		2313 - 6 000.00 €	021 + 6 000.00 €
023 + 6 000.00 €			

- arrête le plan de financement suivant :

<i>Dépenses</i>	<i>HT</i>	<i>Recettes</i>	
Montant des devis	65 072.50 €	Subvention Région 30 % demandé	19 522.00 €
		Subvention Département forfait	18 500.00 €
		Taux maximum DGE	
		Taux maximum FEADER	
		Solde par emprunt	

ATELIER DE SABOTERIE

Le Maire rappelle l'avancement du projet concernant l'atelier de saboterie. Compte tenu de la réglementation, il est nécessaire d'y faire des aménagements pour pouvoir envisager une exploitation rationnelle des lieux et une ouverture au public.

Le montant des travaux à réaliser s'élève à 52 365.00 € HT. Une subvention du Département et une de la Région sont déjà octroyées.

Après délibération, le Conseil Municipal

- sollicite une subvention : - de l'Etat
- de l'Europe

- arrête le plan de financement suivant :

Montant des travaux	Subventions	
52 365.00 € HT	30 % Conseil Général	15 710.00 €
	30 % Conseil Régional	15 709.00 €
	Taux maximum DGE	
	Taux maximum FEADER	
	Solde par emprunt	

- charge le Maire de faire le nécessaire

LOCAL POUR ARTISAN D'ART

Le Maire rappelle que par délibération du 8 février 2008, le Conseil Municipal avait donné son accord pour réaliser des travaux d'aménagement nécessaires pour pouvoir envisager une exploitation rationnelle des lieux et une ouverture au public. Le montant des travaux s'élève à 32 739 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal

- sollicite une subvention : - de l'Etat
- de l'Europe
- arrête le plan de financement suivant :

Montant des travaux	Subventions	
32 739.00 € HT	30 % Conseil Général	9 822.00 €
	30 % Conseil Régional	9 821.00 €
	Taux maximum DGE	
	Taux maximum FEADER	
	Solde par emprunt	

- Charge le Maire de faire le nécessaire

TOITURE MUSÉE

Le Maire rappelle le souhait du Conseil Municipal de voir se réaliser les travaux de toiture sur le bâtiment du Musée des Fontaines Salées.

Il présente le devis s'élevant à 34 811.65 € HT établi par la SARL Capelli.

Après délibération, le Conseil Municipal

- décide de réaliser les travaux sur la toiture du Musée
- accepte le devis d'un montant de 34 811.65 € HT
- sollicite une subvention : - du Conseil Général,
- du Conseil Régional,
- DGE,
- FEADER

- arrête le plan de financement suivant :

Montant des travaux	Subventions souhaitées
34 811.65 €	Taux maximum Conseil Général
	Taux maximum Conseil Régional
	Taux maximum DGE
	Taux maximum FEADER
	Solde par emprunt

- charge le Maire de faire le nécessaire

TRAVERSEE DE SAINT PERE

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à sa demande il a rencontré le correspondant territorial d'aménagement de la DDEA, en présence des deux adjoints, pour évoquer les aménagements de trottoirs à envisager dans la traverse de Saint Père, en parallèle à l'intervention sur la chaussée de la RD 957 par les services du Conseil Général. Il en ressort que l'aspect particulièrement vétuste et dégradé des abords de la route départementale nécessite une étude qui garantira une cohérence des aménagements effectués par phases fonctionnelles. Celle-ci sera réalisée par un maître d'œuvre qu'il conviendra de désigner.

Après délibération, le Conseil Municipal

- donne son accord pour réaliser une étude
- charge le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires

LIMITATION DE LA VITESSE AUX ABORDS DES BASES DE LOISIRS

Le Maire fait état au Conseil Municipal d'un document émanant de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et concernant la fiche de suivi des bases de Loisirs AMCK et AB Loisirs. Dans chacun des cas, il ressort des observations générales qu'il serait opportun de réduire la vitesse des véhicules entre la sortie du village et le camping par une signalétique adaptée, voire par des ralentisseurs en début et fin de zone afin de prévenir les risques d'accidents.

Après délibération, le Conseil Municipal

- demande que la vitesse soit limitée à 50 km/h sur la D36 entre le panneau de sortie de village et le camping de Saint Père.
- charge le Maire de faire le nécessaire

AMENAGEMENT PETITE COUR ECOLE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé d'aménager la petite cour d'école. Il propose que ces travaux soient réalisés par les agents communaux et fassent l'objet de travaux en régie.

Après délibération, le Conseil Municipal

- donne son accord pour réaliser les travaux d'aménagement de la petite cour d'école en régie

- créé l'opération n°106 : Aménagement cours école
- décide de modifier le budget communal de la façon suivante :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
023 4 000.00 €	721 4 000.00 €	2128 4 000.00 €	021 4 000.00 €

- charge le Maire de faire le nécessaire.

TITULARISATION D'UN AGENT

Le Maire demande la position des conseillers quant à la titularisation d'un adjoint administratif 2^{ème} classe. Madame CARREZ ARMENGAUD s'oppose à cette possibilité et demande que soient titularisés en priorité les agents ayant le plus d'ancienneté au service de la Commune. Le Maire rappelle qu'il s'agit d'une décision qui lui appartient mais comme à l'habitude, il souhaite connaître l'avis de chacun.

CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE 2009

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Pays Avallonnais a signé un contrat Enfance-Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne et la Mutualité Sociale Agricole pour les années 2006-2009.

Deux actions sont inscrites : le Relais Cigogne des assistantes maternelles et le service de halte-garderie itinérante.

Le Pays Avallonnais reversera environ 45 % du montant de la contribution par le Service Enfance.

Après délibération, le Conseil Municipal

- donne son accord pour souscrire une convention de partenariat avec le Pays Avallonnais pour le Relais Cigogne des assistantes maternelles et le service de halte-garderie itinérante
- prend note que la participation est de :
- * relais cigogne : 0.35 € par habitant
- * halte-garderie itinérante : 2.21 € par habitant et que le Pays Avallonnais reversera environ 45 % du montant de la contribution
- charge le Maire de signer la convention et d'en aviser le Président du GIP.

PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS ÉDUCATIVES DE L'ÉCOLE

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'école souhaite, dans la continuité des années antérieures, pratiquer des activités pédagogiques pendant le temps scolaire, notamment la pratique de l'informatique, de la natation et du canoë-kayak.

La dépense découlant de ces activités sera à répartir au prorata du nombre d'enfants de chaque commune du regroupement pédagogique. Elle comprendra les activités plus le transport.

Après délibération, le Conseil Municipal

- décide de prendre en charge les frais afférents à la mise en place de ces activités à hauteur de 2 800 € dès lors qu'elles feront l'objet d'un projet pédagogique élaboré par les enseignants
- prévoit la dépense au budget 2010
- charge le Maire de faire le nécessaire et d'aviser les enseignants et les Maires des communes regroupées.

AFFAIRES DIVERSES :

Conservatoire de musique : dans le cadre de la demande de la ville d'Avallon souhaitant que chaque commune ou communauté de communes prenne à sa charge la différence moyenne entre tarif et coût en fonction du nombre d'élèves qu'elle envoie au Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre, des conseillers demandent que des informations complémentaires sur la structure et son fonctionnement soient demandées : nombre de disciplines, nombre d'élèves par instrument ...

Voirie : le Maire informe le Conseil Municipal que la rue du Colombier sera goudronnée par nos propres moyens.

Garderie : le Maire présente différentes simulations sur le coût d'une garderie hors temps scolaire. Un conseiller propose que cela soit assuré par des bénévoles dans le cadre d'une association. Une demande sera faite auprès du Président du Foyer d'Education Populaire pour concrétiser ce projet.

3^{ème} classe : un conseiller fait lecture d'une liste de travaux à effectuer dans la classe près de l'Eglise.

Achat d'un Tracteur : un conseiller rapporte les différentes offres qu'il a pu trouver sur le marché de l'occasion.

Arc boutant de l'église Notre Dame : Un conseiller rappelle que les travaux de réfection de l'arc boutant de l'église Notre Dame sont d'une extrême urgence.

Fontaines Salées : Un conseiller demande que soient à nouveau bâchés les murs des Fontaines Salées à la fin de la saison.

Noël des enfants : le 1^{er} adjoint rapporte qu'à l'initiative de la mairie d'Asquins et en partenariat avec d'autres communes intéressées, un spectacle de Noël pourrait être proposé aux 38 enfants de Saint Père âgés de 6 à 12 ans. La participation financière de la commune est évaluée à 10 € environ par enfant. Le montant exact ne pourra être défini qu'après la manifestation. Le Conseil municipal donne un accord de principe.

Poubelles : un conseiller demande que soit organisée une réunion avec les habitants de Fontette concernés par l'utilisation des deux containers afin que soit rappelé à chacun leur bonne utilisation. Le Maire transmettra cette requête au responsable de la CCV en charge de ce dossier.

Chemins : un conseiller sollicite l'égouttage de certains chemins. Le Maire demande qu'une liste de ceux-ci soit établie.

La séance est levée à 23h15